



**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2013 DU CLUB DE PARIS**

Le rapport annuel 2013 du Club de Paris est maintenant disponible sur le site internet du Club de Paris.

Dans cette édition, Madame Christine Lagarde, Directrice Générale du Fonds monétaire international, rend hommage au Club de Paris, qui est « le seul forum organisé au monde qui parvienne à assurer la coordination entre créanciers bilatéraux officiels pour la restructuration de la dette souveraine ».

Alors que les pays poursuivent la diversification des sources de financement extérieur, le Club de Paris doit s'adapter pour favoriser un dialogue franc, ouvert et inclusif avec les créanciers internationaux et autres parties prenantes. L'année 2013 a été une étape importante à cet égard. En octobre, la première réunion du « Forum de Paris » a rassemblé les acteurs importants de plus de 35 pays composant le paysage mondial du financement public. Les participants, qu'ils aient été membres ou non du Club de Paris, ont tous souligné les avantages d'une association avec le Club de Paris, qui résultent d'un échange accru d'informations, de la pratique de la transparence entre les parties prenantes, et dans certains cas, de l'effet de levier supplémentaire pour recouvrir des créances ou pour négocier des modalités de restructuration appropriées avec les débiteurs. La promotion d'un dialogue continu avec tous les créanciers continue d'être au cœur de la rencontre annuelle du Club de Paris avec l'Institut of International Finance et les créanciers du secteur privé.

En 2013, le Club de Paris a poursuivi ses efforts pour promouvoir des traitements ordonnés de dette souveraine, incluant la réduction de la valeur actuelle nette du stock de dette de 85 % de l'Union des Comores, dans le cadre de l'Initiative Pays Pauvres Très endettés. Les créanciers du Club de Paris ont également annulé un montant total de 5,9 milliards de dollars d'arriérés détenus par la Birmanie, au titre de l'approche d'Evian. Depuis, ces deux pays assurent un service continu de la dette sur ses créances restantes.

Le rapport annuel 2013 souligne également l'impact positif des accords de traitements de dette passés sur le développement économique des pays débiteurs, à travers les exemples du Nigéria et du Sénégal. Les marges de manœuvre budgétaires dégagées par les traitements accordés par le Club de Paris permettent aux pays débiteurs de mettre en place les réformes économiques et structurelles nécessaires et, à long terme, que le paiement du service de la dette due aux créanciers soit assuré.

Les créanciers du Club de Paris sont également au centre des discussions de la communauté internationale sur la prévention et la résolution des crises de la dette souveraine. En 2013, les pays membres du Club de Paris ont activement contribué à orienter les discussions dans le cadre de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la soutenabilité de la dette extérieure et du développement. Ils ont également discuté du litige en cours entre l'Argentine et ses créanciers procéduriers, décrit dans ce rapport annuel par le Professeur Anna Gelper. L'Amicus curiae de la France, dans le cadre de ce litige, est aussi présenté dans ce rapport.

En 2014, le Club de Paris a capitalisé sur ces succès. Le Club a d'ores et déjà conclu un accord historique avec l'Argentine, portant sur un apurement intégral des arriérés. Les membres du Club continuent à travailler ensemble et à s'engager collectivement pour améliorer l'environnement financier international.

## Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit à Paris avec les pays débiteurs afin de négocier avec eux un réaménagement de leurs dettes.

2. Les membres du Club de Paris sont les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

3. La publication d'un rapport annuel, depuis 2008, témoigne de l'engagement des créanciers du Club de Paris à contribuer à une plus grande transparence du travail et du fonctionnement du Club de Paris.

4. Le rapport annuel 2013 du Club de Paris comprend les quatre grands chapitres suivants :

- un chapitre sur l'activité du Club de Paris en matière de traitement de dette pendant l'année,
- un chapitre sur l'impact positif des traitements de dette accordés par le Club de Paris sur la situation de pays débiteurs,
- un chapitre sur les sujets généraux discutés dans le cadre du Club de Paris,
- un chapitre sur la politique Outreach en Club de Paris.

A ces quatre grandes parties, s'ajoutent des annexes détaillées, notamment sur la présentation, le fonctionnement et les principes du Club de Paris.